



Statut SCI les conséquences

Par **CHARCOSSET**, le **18/05/2017** à **12:03**

Bonjour,

Réfléchissant à un projet concernant l'achat en co-propriété d'une maison et d'un terrain où nous pourrions partager un lieu de vie et salle pour accueillir différentes pratiques et activités dans la même énergie que le yoga, je me pose des questions concernant le statut de SCI, notamment à propos de la revente de ma part en cas de décès, ou d'incapacité à être autonome et ce que cela impliquerait pour ma fille, seule légataire.

pourriez-vous m'éclairer sur les avantages et les inconvénients de ce statut et me confirmer ou enlever le doute que j'ai quant à la succession car j'ai conscience que la revente de ma part peut-être difficile dans ce contexte ?

merci d'avance